

## « OPERATEUR ECONOMIQUE AGREE »

## SURTEO VOUS ACCOMPAGNE DANS LA MISE EN PLACE DES EXIGENCES PRECONISEES PAR CE STATUT (OEA).

## <u>TROIS OBJECTIFS</u> PRINCIPAUX:

1/ STRUCTURER ET ORGANISER UN DISPOSITIF DE SURETE EFFICACE

2/ BENEFICIER DE FACILITES DOUANIERES

3/ RENFORCER LA
CONFIANCE DE VOS CLIENTS
ET PARTENAIRES

Parce qu'il concerne tous les acteurs de la supply chain, le statut d'OEA contribue à renforcer la sûreté globale de la chaine logistique. Reconnu à l'échelle internationale, l'OEA voit son rôle renforcé par le nouveau code des douanes de l'Union.

Dans un environnement où les échanges commerciaux s'intensifient, être certifié Opérateur economique Agréé permet de bénéficier de facilités douanières. L'acteur économique est alors reconnu comme un partenaire fiable par l'administration des douanes. En renforçant la fiabilité de vos opérations, l'agrément OEA participe à votre compétitivité et à votre développement à l'international.

Pour vous guider vers le statut d'Opérateur Economique Agréé,

Surteo vous propose son expertise à travers un accompagnement adapté à vos activités.

Notre action se déclinera de la façon suivante :

- Audit préalable permettant de mesurer l'écart entre les pratiques existantes et les spécifications du référentiel
- Appui à la mise en place des spécifications requises dans une démarche d'amélioration continue
- Suivi, contrôle et amélioration des actions mises en oeuvre

A l'issue de chaque phase de la mission, nous vous remettrons un rapport d'étape vous permettant de mesurer la progression dans la mise en œuvre de la démarche tout en restant à vos côtés dans la rédaction des documents spécifiques.

## **SURTEO**

Tel: +33(0)6.14.33.11.24 contact@surteo.com www.surteo.com